



**PRÉFET
DE L'AUDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Principales mesures de restrictions d'eau dans l'Aude

Compte-tenu de la gravité de la situation, le Préfet de l'Aude appelle tous les usagers, particuliers, professionnels, collectivités à la responsabilité afin de préserver la ressource en eau.

Niveau : Alerte



Interdiction
d'arroser les pelouses,
massifs fleuris, espaces
verts, rond-points



Interdiction
de nettoyer les terrasses, façades et
voiries sauf impératif sanitaire et
sécuritaire



Interdiction
de faire fonctionner les
fontaines en circuit ouvert
Circuit fermé autorisé



Interdiction
de l'utilisation des
douches de plage



Interdiction
de laver les bateaux
de plaisance hors
des zones de
carénage



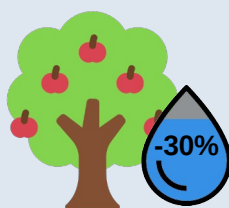
Interdiction
de nettoyer les véhicules en
dehors des stations de lavage
utilisant un circuit fermé de
recyclage de l'eau



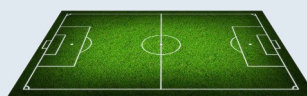
Interdiction
de remplir, de vidanger
les piscines et les plans d'eau
Piscines : Appoints autorisés
de 20h00 à 8h00



Limitation
Arrosage des potagers
autorisé de 18h00 à
11h00



Réduction minimale de
30 % des volumes
prélevés pour les usages
agricoles



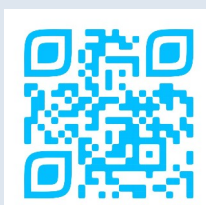
Limitation
Arrosage des
terrains de sport
uniquement
possible de 20h00 à
8h00



Limitation
des usages au strict
nécessaire dans l'industrie
et le commerce

Toutes ces mesures font l'objet de contrôles réguliers

Pour plus d'informations



www.aude.gouv.fr